

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2675

6 décembre 2010

SOMMAIRE

AMCI Worldwide Holdings S.à r.l 128359	BTW Services
AMCI Worldwide S.à r.l	Cadami Finance S.A
Amplion Investholding S.à r.l128369	Calendria S.A128356
Anchorage Investments S.A128354	Cap Investments S.A
Anegada S.A128369	Casa-B Holding S.A
Anticalux S.A128376	Cassiopea S.A
Arrigoni Invest S.A	Central Estate Investment S.A
Association for Marketing and Sales S.A.	Century Properties S.àr.l128366
128393	Cleaning Paper Products128397
Aviv Invest S.à r.l	Close World S.A128362
Bati Expansion128390	Close World S.A128397
Bati Expansion128393	Colby S.à r.l
Bati Expansion128393	Columbian Chemicals (Weifang) Holdings
Benelux Partners Investholding S.A 128394	S.àr.l128400
Beopar S.A128394	Conceptive S.à r.l
Berber S.A	Continentale de Gestion S.A128366
Best Partners128387	Co-Realinvest SA128358
Best Partners128387	C.P.O. International S.A., SPF128397
Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF)128369	C.P.S.L. (Concrete Project Services Luxembourg) S.à r.l
Betona Investholding S.à r.l	Etcetera International S.A
Bigonlux S.A	Financial Ingenering Company S.à r.l 128356
Biotech Industry S.A	Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l.
Biotech Industry S.A	128398
Biotech Industry S.A128354	Innova Co. S.à r.l128369
BJR International S.A128355	JSJ Placements Internationaux S.A128394
Blisworth Management S.A	Kitanda Latina S.à r.l128367
Blumenthal Investholding S.à r.l 128355	LX Participations S.A128390
Bone & Joint Research S.A128395	Park Square Capital II Supplemental S.à
Borderline Investholding S.A128396	r.l128376
Boutique Ceka S.A	REF IV Luxembourg S.à r.l
Brasserie Georges VI S.à r.l	WPP Quebec Square S.à r.l128366



Anchorage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 156.275.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29/10/2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 29/10/2010 que:

- Monsieur Alain RENARD, né le 18/07/1963 à Liège, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIETE

Référence de publication: 2010145129/14.

(100166521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Arrigoni Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 52.801.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil d'administration le 20 septembre 2010.

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 20 septembre 2010.

MAZZONI Fabio, Administrateur de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2010145135/15.

(100166989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 56.902.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BIOTECH INDUSTRY S.A.

Signature

Référence de publication: 2010145157/12.

(100166394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 56.902.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BIOTECH INDUSTRY S.A.

Signature

Référence de publication: 2010145158/12.

(100166395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



Bigonlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 24, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 126.493.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145155/10.

(100166934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 56.902.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme Pour BIOTECH INDUSTRY S.A Signature

Référence de publication: 2010145156/12.

(100166393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

BJR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.743.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145159/10.

(100166935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Blumenthal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.935.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145162/10.

(100167127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Casa-B Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.545.

Le bilan de la société 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010145193/11.

(100166784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



Calendria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 106.599.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALENDRIA S.A.

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010145188/13.

(100166994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Financial Ingenering Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.313.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

Monsieur Claude HAUSSER, Chef d'entreprise, né le 5 février 1960 à Amnéville (France) demeurant F-54 000 Nancy, 107, avenue du Général Leclerc,

ici représenté par Monsieur Régis BUTRYN, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle partie comparante a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, l'exploitation ou la cession, la concession de tous brevets, procédés ou marques de fabrique; la création, l'acquisition, l'exploitation, la prise de participation, la prise en gérance ou gestion de toutes entreprises ou sociétés ayant pour objet similaire ou connexe et dont l'activité serait susceptible de développer les affaires de la société.

La société pourra encore accomplir toute prestation de services au profit de l'ensemble des filiales et sociétés à dirigeant apparenté.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "FINANCIAL INGENERING COMPANY S.à.r.l.", société à responsabilité
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de ROESER.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, intégralement libérées.



Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et Libération

L'intégralité des parts sociales ont été souscrites par Monsieur Claude HAUSSER, Chef d'entreprise, né le 5 février 1960 à Amnéville (France) demeurant F-54 000 Nancy, 107, avenue du Général Leclerc.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s)/actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,00)

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un.



2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude HAUSSER, Chef d'entreprise, né le 5 février 1960 à Amnéville (France) demeurant F-54 000 Nancy, 107. avenue du Général Leclerc.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-3378 LIVANGE, rue de Bettembourg.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Butryn, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2010. Relation: RED/2010/1555. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 octobre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010145062/110.

(100165113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cap Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.156.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 02/11/2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 02/11/2010 que:

- Madame Corinne BITTERLICH, née le 02/07/1969 à Quierschied, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIETE

Référence de publication: 2010145190/14.

(100166830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cadami Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 120.452.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 11 octobre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale constate le changement d'adresse des personnes suivantes:

Pierre FORT, administrateur, demeurant à F – 92100 Boulogne-Billancourt, 21, Quai Alphonse Le Gallo

Bernard CALVIGNAC, commissaire aux comptes, demeurant à F – 74120 Megève, 40, Allée des Trois Cailloux

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010145184/14.

(100166849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Co-Realinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 90.063.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3.11.2010. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2010145199/12.

(100166898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

AMCI Worldwide Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.547.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of October.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

The company "AMCI WORLDWIDE S.à r.l.", with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 139094,

here represented by Mrs. Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy given under private seal dated October 22, 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "AMCI WORLDWIDE HOLDINGS S.à r.l.", with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 139547, incorporated by a deed of the said notary Paul FRIEDERS, on June 16, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1722, dated July 12, 2008,

and whose by-laws of the company have been amended by a deed of the undersigned notary, on September 29, 2010 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company").

The agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring it from its present amount of six hundred twenty-five thousand one hundred seventy-six United States Dollars (USD 625,176) to the amount of six hundred twenty-five thousand one hundred seventy-seven United States Dollars (USD 625,177) by the issue of one (1) new Corporate Unit, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1);
 - 2) Issue of one (1) new corporate unit having a nominal value of one United States Dollar (USD 1);
- 3) Subscription for the newly issued Corporate Unit and full payment of such corporate unit together with the share premium by a contribution in kind of the economic ownership of the 37.5% interests in AMCIC Enerco B.V;
- 4) Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above contemplated capital increase;
 - 5) Any other business.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-) so as to bring it from its present amount of six hundred twenty-five thousand one hundred seventy-six United States dollars (USD 625,176.-) to the amount of six hundred twenty-five thousand one hundred seventy-seven United States dollars (USD 625,177.-) represented by six hundred twenty-five thousand one hundred seventy (625,177) corporate units, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, by the issue of one (1) corporate unit with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Member resolved to issue one (1) corporate unit with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and payment

There now appears Mrs. Sophie ZINTZEN, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Member.

The appearing person declared to subscribe for one (1) new corporate unit with a share premium in an aggregate amount of seventeen million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD



17,399,999) and to make payment in full of such corporate unit and share premium by the contribution in kind of the economic ownership of 37.50% in the share capital of AMCIC Enerco BV, a private limited company duly incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Keerweg 2, 6122CL Buchter and registered with the Trade Chamber of Limburg under the number 20126277 (the "Contributed Shares' Economic Ownership") currently held by the Sole Member.

According to a valuation report issued by the Sole Member on October 22, 2010 (the "Valuation Report"), the aggregate value of the Contributed Shares' Economic Ownership amounts to seventeen million four hundred thousand United States Dollars (USD 17,400,000).

The conclusion of the Valuation Report is as follows:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Contributed Shares' Economic Ownership is valued at USD 17,400,000 at least"

The Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"The subscribed capital of the company is set at six hundred twenty-five thousand one hundred seventy-seven United States dollars (USD 625,177.-) represented by six hundred twenty five thousand one hundred seventy-seven (625,177) corporate units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as stated here-before, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN

Die Gesellschaft "AMCI WORLDWIDE S.à r.I.", mit Gesellschaftssitz in L-1931 Luxemburg, 13-15, Avenue de la Liberté, eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B und Nummer 139094,

hier vertreten durch Frau Sophie ZINTZEN, Rechtsanwältin, berufsansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 22. Oktober 2010.

Diese Vollmacht wird nach der "ne varietur" Unterzeichnung durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar, der Urkunde beigefügt um mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, hat den unterzeichneten Notar gebeten zur Kenntnis zu nehmen dass, sie die alleinige Gesellschafterin (die "alleinige Gesellschafterin") von "AMCI WORLDWIDE HOLDINGS S.à r.I." ist, eine Gesellschaft mit Gesellschaftsitz in L-1931 Luxemburg, 13-15 Avenue de la Liberté, eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B und Nummer 139 547, gegründet durch Urkunde des vorgenannten Notars Paul FRIEDERS, am 16. Juni 2008, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1722, vom 12 Juli 2008,

deren Statuten abgeändert wurden am 29. September 2010 durch Urkunde des amtierenden Notars, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht (die "Gesellschaft").

Die Tagesordnung lautet wie folgt:



Tagesordnung

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag eines US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) um es von seinem aktuellen Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend ein hundert sechsundsiebzig US-amerikanischen Dollar (USD 625,176.-), auf den Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend ein hundert siebenundsiebzig US-amerikanischen Dollar (USD 625,177.-), durch die Zeichnung eines neuen Geschäftsanteils mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) zu erhöhen;
 - 2. Emission eines (1) neuen Gesellschaftsanteils mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-);
- 3. Zeichnung und vollständige Auszahlung des neuen Gesellschaftsanteils durch die alleinige Gesellschafterin zusammen mit dem Agio in Form einer Sacheinlage des wirtschaftlichen Eigentums an 37,50% des Aktienkapitals der Gesellschaft AMCIC Enerco BV darstellen;
 - 4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen,
 - 5. Sonstiges.

Die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar ihre folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend ein hundert sechsundsiebzig US-amerikanischen Dollar (USD 625,176.-) auf den Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend ein hundert siebenundsiebzig US-amerikanischen Dollar (USD 625,177.-), eingeteilt in sechs hundert fünfundzwanzig tausend ein hundert siebenundsiebzig (625,177) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-), durch die Emission eines (1) Geschäftsanteils mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschloss, einen (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-), welcher die gleichen Rechte und Pflichten hat wie die bestehenden Geschäftsanteile, auszustellen.

Zeichnung und Auszahlung

Es erscheint jetzt Frau Sophie ZINTZEN, oben genannt, agierend als gesetzlicher Vertreter der alleinigen Gesellschafterin.

Die erschienene Person, erklärte einen neuen Geschäftsanteil zusammen mit einem Agio in Höhe von siebzehnmillionen dreihundertneunundneunzigtausend neunhundertneunundneunzig US-amerikanischen Dollars (USD 17.399.999) zu zeichnen und die Einzahlung eines solchen neuen Gesellschaftsanteils zusammen mit dem Agio in Form einer Sacheinlage des wirtschaftlichen Eigentums an Aktien zu tätigen, welche 37,50% des Aktienkapitals der AMCIC Enerco BV, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und fortbestehend nach niederländischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Keerweg 2, 6122CL Buchter und eingetragen im Handelsregister von Limburg unter der Nummer 20126277, darstellen (das "wirtschaftliche Eigentum an den eingebrachten Aktien").

Laut einem Wertgutachten ausgestellt von dem alleinige Gesellschafterin am 22. Oktober 2010 (das "Wertgutachten"), beträgt der Gesamtwert des wirtschaftlichen Eigentums an den eingebrachten Aktien siebzehnmillionen vierhunderttausend US-amerikanische Dollar (USD 17.400.000).

Die Schlussfolgerung des Wertgutachtens lautet wie folgt:

"Basierend auf der oben beschrieben durchgeführten Überprüfung, wird der Betrag des wirtschaftlichen Eigentums an den eingebrachten Aktien auf mindestens siebzehnmillionen vierhunderttausend US-amerikanische Dollar (USD 17.400.000) geschätzt."

Das Wertgutachten, nachdem es "ne varietur" von den Stellvertretern sowie dem Notar unterzeichnet wurde, wird der hier vorliegenden Urkunde beigeführt um mit dieser registriert zu werden.

Nachdem die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, die oben genannte Sacheinlage bestätigt hat, beschloss sie die Rechtsgültigkeit der Zeichnung und der Auszahlung zu bestätigen

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschloss Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um der erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Folglich wird der Wortlaut des Artikels 5 der Satzung wie folgt abgeändert:

"Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf sechs hundert fünfundzwanzig tausend ein hundert siebenundsiebzig US-amerikanische Dollar (USD 625,177.-), eingeteilt in sechs hundert fünfundzwanzig tausend ein hundert siebenundsiebzig (625,177) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-)."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr fünftausenddreihundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. ZINTZEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2010 LAC/2010/46769 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145124/177.

(100167135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Close World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.011.

Les comptes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010145197/13.

(100167143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Colby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 19, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 66.021.

Extrait du 12 octobre 2010

Démission de Mr LUTGEN Paul au poste de gérant de la société avec effet au 11 octobre 2010.

Madame COLBACH Marie-Thérèse, née le 7 juin 1944 et demeurant au 19, rue des Archiducs à Luxembourg reste seule gérante de la société.

Le siège social de la société est transféré du 19, Avenue des Archiducs à Luxembourg au 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145200/14.

(100166416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

AMCI Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.094.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of October.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;



THERE APPEARED

The company AMCI WORLDWIDE Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Cayman, registered with the registrar of Companies of Cayman Islands under the number W-212689, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated October, 21, 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "AMCI WORLDWIDE S.à r.l.", having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 139.094, incorporated by a deed of notary Paul FRIEDERS, then residing in Luxembourg, on May 27, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1574 dated June 26, 2008 (the "Company").

The by-laws of the company were amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated September 29, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) in order to bring it from its present amount of six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-eight United States Dollars (USD 625,378.-) to the amount of six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-nine United States Dollars (USD 625,379.-) by the issue of one (1) new Corporate Unit, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
 - 2) Issue of one (1) new corporate unit having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);
- 3) Subscription for the newly issued Corporate Unit and full payment of such corporate unit together with the share premium by a contribution in kind of the economic ownership of the 37.5% interests in AMCIC Enerco B.V;
- 4) Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above contemplated capital increase;
 - 5) Any other business.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-) so as to bring it from its present amount of six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-eight United States dollars (USD 625,378.-) to the amount of six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-nine United States dollars (USD 625,379.-) represented by six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-nine (625,379) corporate units, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, by the issue of one (1) corporate unit with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Member resolved to issue one (1) corporate unit with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and payment

There now appears Mrs. Sophie ZINTZEN, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Member.

The appearing person declared to subscribe for one (1) new corporate unit with a share premium in an aggregate amount of seventeen million three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD 17,399,999) and to make payment in full of such corporate unit and share premium by the contribution in kind of the economic ownership of 37.50% in the share capital of AMCIC Enerco BV, a private limited company duly incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Keerweg 2, 6122CL Buchter and registered with the Trade Chamber of Limburg under the number 20126277 (the "Contributed Shares' Economic Ownership") currently held by the Sole Member.

According to a valuation report issued by the Sole Member on October 22, 2010 (the "Valuation Report"), the aggregate value of the Contributed Shares' Economic Ownership amounts to seventeen million four hundred thousand United States Dollars (USD 17,400,000).

The conclusion of the Valuation Report is as follows:



"Based on the verification carried out as described above, the value of the Contributed Shares' Economic Ownership is valued at USD 17,400,000 at least."

The Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase

Consequently, article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"The subscribed capital is set at six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-nine United States dollars (USD 625,379.-) represented by six hundred twenty five thousand three hundred seventy-nine (625,379) corporate units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as stated here-before, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

 $Im\ Jahre\ zweitaus end und zehn,\ am\ zwei und zwanzigsten\ Oktober.$

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN

AMCI WORLDWIDE Limited, eine Kapitalgesellschaft nach dem Recht der Kaimaninseln gegründet und fortbestehend, eingetragen beim Handelsregister der Kaimaninseln unter der Nummer W-212689, mit Gesellschaftssitz in Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Kaimaninseln,

hier vertreten durch Frau Sophie ZINTZEN, Rechtsanwältin, ansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 21. Oktober 2010

Diese Vollmacht wird nach der "ne varietur" Unterzeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar, der Urkunde beigefügt um mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, hat den unterzeichneten Notar gebeten zur Kenntnis zu nehmen, dass sie die alleinige Gesellschafterin (die "Alleinige Gesellschafterin") von "AMCI WORLDWIDE S.à r.l." ist, eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1931 Luxemburg, 13-15 Avenue de la Liberté, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 139.094, gegründet durch Urkunde des Notars Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 27. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1574 vom 26. Juni 2008 (die "Gesellschaft").

Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal am 29 September 2010 durch eine noch nicht im amtlichen Mitteilungsblatt (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) veröffentlichte Urkunde des amtierenden Notars.

Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag eines US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) um es von seinem aktuellen Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend drei hundert achtundsiebzig US-amerikanische Dollar (USD 625,378.-), auf den Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend drei hundert neunundsiebzig US-amerikanische Dollar (USD 625,379.-), durch die Zeichnung eines (1) neuen Geschäftsanteils mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) zu erhöhen;
 - 2. Emission eines (1) neuen Gesellschaftsanteils mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-);



- 3. Zeichnung und vollständige Auszahlung des neuen Gesellschaftsanteils durch die alleinige Gesellschafterin zusammen mit dem Agio in Form einer Sacheinlage des wirtschaftlichen Eigentums an 37,50% des Aktienkapitals der Gesellschaft AMCIC Enerco B.V darstellen;
 - 4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen,
 - 5. Sonstiges.

Die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar ihre folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend drei hundert achtundsiebzig US-amerikanischen Dollar (USD 625,378.-) auf den Betrag von sechs hundert fünfundzwanzig tausend drei hundert neunundsiebzig US-amerikanischen Dollar (USD 625,379.-), eingeteilt in sechs hundert fünfundzwanzig tausend drei hundert neunundsiebzig (625.379) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-), durch die Emission eines (1) Geschäftsanteils mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschloss, einen (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-), welcher die gleichen Rechte und Pflichten hat wie die bestehenden Geschäftsanteile, auszugeben.

Zeichnung und Auszahlung

Es erscheint jetzt Frau Sophie ZINTZEN, oben genannt, agierend als gesetzlicher Vertreter der alleinigen Gesellschafterin.

Die erschienene Person, erklärte einen neuen Geschäftsanteil zusammen mit einem Agio in Höhe von siebzehnmillionen dreihundertneunundneunzigtausend neunhundertneunundneunzig US-amerikanischen Dollars (USD 17.399.999) zu zeichnen und die Einzahlung eines solchen neuen Gesellschaftsanteils zusammen mit dem Agio in Form einer Sacheinlage des wirtschaftlichen Eigentums an Aktien zu tätigen, welche 37,50% des Aktienkapitals der AMCIC Enerco BV, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und fortbestehend nach niederländischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Keerweg 2, 6122CL Buchter und eingetragen im Handelsregister von Limburg unter der Nummer 20126277, darstellen (das "wirtschaftliche Eigentum an den eingebrachten Aktien").

Laut einem Wertgutachten ausgestellt von dem Alleinige Gesellschafterin am 22. Oktober 2010 (das "Wertgutachten"), beträgt der Gesamtwert des wirtschaftlichen Eigentums an den eingebrachten Aktien siebzehnmillionen vierhunderttausend US-amerikanische Dollar (USD 17.400.000).

Die Schlussfolgerung des Wertgutachtens lautet wie folgt:

"Basierend auf der oben beschrieben durchgeführten Überprüfung, wird der Betrag des wirtschaftlichen Eigentums an den eingebrachten Aktien auf mindestens siebzehnmillionen vierhunderttausend US-amerikanische Dollar (USD 17.400.000) geschätzt."

Das Wertgutachten, nachdem es "ne varietur" von den Stellvertretern sowie dem Notar unterzeichnet wurde, wird der hier vorliegenden Urkunde beigefügt um mit dieser registriert zu werden.

Nachdem die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, die oben genannte Sacheinlage bestätigt hat, beschloss sie die Rechtsgültigkeit der Zeichnung und der Auszahlung zu bestätigen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschloss den Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Folglich wird der Wortlaut des Artikels 5 der Satzung wie folgt abgeändert:

"Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf sechs hundert fünfundzwanzig tausend drei hundert neunundsiebzig US-amerikanischen Dollar (USD 625,379.-), eingeteilt in sechs hundert fünfundzwanzig tausend drei hundert neunundsiebzig (625,379) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem US-amerikanischen Dollar (USD 1.-)."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr fünftausenddreihundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschie-



nenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. ZINTZEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2010 LAC/2010/46768 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 octobre 2010

Référence de publication: 2010145126/181.

(100167112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Continentale de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010145207/11.

(100166996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Century Properties S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 octobre 2010

- 1. M. Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Mme Tessy LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Century Properties S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010145174/15.

(100166438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1 er novembre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;



- Monsieur Michel de Bodt:
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider: et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Quebec Square S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146121/25.

(100167884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Kitanda Latina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 156.454.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Paulo Jorge MOTA MARTINS, salarié, demeurant à L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises,
 - l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration,
- ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de "KITANDA LATINA S.à r.l.".
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.
- **Art. 7.** L'associé unique déclare et reconnaît que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.
- **Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.



Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
 - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Isabel Maria DE SOUSA PEREIRA, gérante de société, demeurant à L-4110 Esch/Alzette, 3, Place de l'Exposition

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée: Monsieur Paulo Jorge MOTA MARTINS, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mota Martins, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13032. Reçu: soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147886/89.

(100170188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.



Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 100.390.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145153/10.

(100167125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Amplion Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.407.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145128/9.

(100167123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Anegada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.821.

Le bilan de la société au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010145130/11.

(100166442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Innova Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.444.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Innova Inc. S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, in L-2310 Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg trade and Companies Register,

here represented by Ms. Danielle BUCHE, employee, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on October 25, 2010.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Innova Co. S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to acquire and sell, auction, rent or otherwise distribute products and services of all types and descriptions on any websites, to provide on-line games and entertainments and to conduct any commercial, industrial or financial operations that may in any way contribute directly or indirectly to its corporate objects.

For that purpose, the Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.



The Company may furthermore hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio and any investments in real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

- **Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.
- **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.



The board of managers may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the board of managers or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

- Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



- **Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by Innova Inc. S.A., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1. the number of managers is set at three. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
- Mr. James BODY, employee, whose professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Mr. Christian TAILLEUR, employee, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and
- Mr. Keimpe REITSMA, employee, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- 2. the registered office is established at 16, avenue Pasteur in L-2310 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Innova Inc. S.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, à L-2310 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Danielle BUCHE, employée, résidant au 16 avenue Pasteur, à L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:



- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Innova Co. S.à r.l." (ciaprès, la Société).
- Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste à acquérir, à vendre, à procéder à l'adjudication, à louer ou encore à distribuer des produits et services en tous genres et de toutes sortes sur des sites web, à fournir en ligne des jeux et autres divertissements et à mener à bien toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptible de contribuer, d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, à l'objet social de la Société.

A ces fins, la Société peut posséder, développer et gérer des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteurs, des brevets, des marques et autres droits de propriété intellectuelle et gérer ces droits en les vendant, les transférant ou en les échangeant ainsi que par tout autre moyen. La Société peut recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société a en plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

- **Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et



remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, conseil de gérance ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.



En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- **Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 20. Commissaire aux comptes Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Innova Inc. S.A. susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur James BODY, employé, dont l'adresse professionnelle est au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg;
- Monsieur Christian TAILLEUR, employé, dont l'adresse professionnelle est au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg; et
 - Monsieur Keimpe REITSMA, employé, dont l'adresse professionnelle est au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.
 - 2. le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. LAC/2010/47476. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147845/358.

(100169862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Anticalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 24, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 125.926.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145132/10.

(100166948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Aviv Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010145137/11.

(100166914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.559.

STATUTES

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Park Square Capital Partners II Supplemental Fund, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, GY1 3TX, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under the number 1328, acting through its general partner, Park Square Capital Partners II Supplemental Fund GP Limited,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Park Square Capital II Supplemental S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Company Law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), the Law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other



place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The Company may enter into any type of securitisation transaction within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities, financial instruments, other similar instruments and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.
- 3.2 The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form, within the limits of the Securitisation Law.
- 3.3 The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.
- 3.4 The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time
- 3.5 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to rights or participations in the Underlying Assets.
- 3.6 The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets, within the limits of the Securitisation Law.
- 3.7 The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and any other risks.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1 The Board may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the Board creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.



- 7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.
- 7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created a specific Compartment, no resolutions of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the Board taken in breach of this article shall be void.
- 7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.
- 7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

- 8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of the shareholder(s), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a Board (the Board). The manager(s) need(s) not be shareholder(s).
- 8.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable.

Art. 9. Board.

- 9.1. Powers of the Board
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 9.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any one manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.
 - 9.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers in case of plurality of managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.



Art. 10. Liability of the managers.

- 10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Company Law.
- 10.2. To the extent permitted by law, the Company shall indemnify any manager and her, his or its heirs, as applicable, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by such person in connection with any action, suit or proceeding to which such person may be made a party by reason of such person being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which such person is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent that the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the manager may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.
 - (iii) Each share represents an entitlement to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Company Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of each year.
- 13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders with respect to the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.



13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.
- 14.2. The external auditor (réviseur d'entreprises) shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts and is subject to the prior approval of the shareholders;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.
- 15.4. Ninety eight percent (98%) of the Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the statutory reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends on the shares. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage or the latest at the liquidation of the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.

17.1. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the company.

Art. 18. Other general provisions.

- 18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on



one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law and, subject to any non waivable provisions of the Company Law and the Securitisation Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Park Square Capital Partners II Supplemental Fund, LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- (i) Mrs. Carole Pace-Bonello, manager, born on July 28, 1961 in Barnet (GB), having her professional address at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- (ii) Mr. François Bourgon, manager, born on December 29, 1969 in Phalsbourg, residing at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (iii) Mr. Godfrey Abel, manager, born on July 2, 1960 in Brixworth (GB), residing at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 50, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Park Square Capital Partners II Supplemental Fund, LP, une société en commandite (a limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'Île de Guernsey, ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernesey, 6Y1 GY1 3TX, immatriculée au Registre de commerce de Guernsey sous le numéro 1328 (l'Associé Unique), agissant par le biais de son associé commandité Park Square Capital Partners II Supplemental Fund GP Limited,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Park Square Capital II Supplemental S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi sur



les sociétés du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société peut entreprendre tout type de transactions de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et en particulier elle peut acquérir, créer (dans la mesure de ce qui est autorisé) ou assumer, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés à tout type de prêts, créances, billets à ordre, actions, obligations d'État, bons du Trésor, dette et titres de participation, instruments financiers, autres instruments similaires et immobilier (les Actifs sous-jacents) et investir, acquérir, créer, détenir et disposer directement ou indirectement les Actifs sous-jacents.
- 3.2. La Société peut émettre des actions, des billets à ordre, des obligations et toutes sortes de valeurs mobilières de capital ou de créance dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liés aux Actifs sous-jacents. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 3.3. La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 3.4. La Société peut librement disposer de, et affecter, ses actifs selon les conditions déterminées par le Conseil de temps à autre.
- 3.5. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés aux droits ou participations dans les Actifs sous-jacents.
- 3.6. La Société peut octroyer des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sortes de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 3.7. La Société peut en général employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution des associés, délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.



Art. 7. Compartiments.

- 7.1 Le Conseil pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou Compartiments). Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, sauf si les résolutions prise par le Conseil en disposeront autrement. Les résolutions du Conseil créant un ou plusieurs compartiments, ou les modifiant, liera les tiers à la date de ces résolutions.
- 7.2. Tout comme les associés, les investisseurs et les créanciers, chaque compartiment de la Société sera considéré comme une entité séparée. Les droits de associés, des investisseur et des créanciers de la Société qui (i) ont été affiliés à un Compartiment lors de sa création, ou (ii) sont apparus en raison de la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont sauf s'il en est disposé autrement dans les résolutions du Conseil ayant crées le Compartiment en question, strictement limités à l'actif de ce Compartiment and l'actif de ce Compartiment sera mis à la disposition exclusive des ces associés, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et associés de la Société dont les droits ne sont pas affiliés à un Compartiment spécifique n'auront aucun droit surs les actifs d'un Compartiment, quel qu'il soit.
- 7.3. Sauf si les résolutions prise par le Conseil en disposeront autrement, aucune résolution du Conseil ne pourra être prise en vue de modifier les résolutions ayant créées un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant les droits d'un associé, d'un investisseur ou d'un créancier dont les droits seraient affiliés à ce Compartiment, incluant toute décision menant à la liquidation de ce Compartiment, sans l'approbation préalable des associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont affiliés au Compartiment concerné. Toute décision du Conseil prise en violation de ce présent article sera nulle.
- 7.4. Chaque Compartiment de la Société sera liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.
- 7.5. Lorsque s'appliquent les dispositions de l'article 7.3 ci-dessus, l'approbation préalable des associés d'un Compartiments spécifique est requis, les conditions de majorité tel que prévu à l'article 14 ci-dessous seront d'application. Lorsque l'approbation préalable des investisseurs (autre que les associés) et des créanciers d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité s'appliquant au Conseil créant un tel Compartiment ou délivrant les documents relatifs aux garanties d'un tel Compartiment s'appliquent.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

- 8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution de l'assemblée générale de(s) associé (s), qui détermine le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils vont constituer un conseil de gérance (Le Conseil) Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être des associés.
- 8.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans motif) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, si applicable.

Art. 9. Conseil de gérance.

- 9.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé ou aux associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil.
 - 9.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut aussi renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par procuration un autre gérant comme son mandataire.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, part tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de



se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

- (vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 9.3. Représentation
- (i) La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe des deux gérants en cas de pluralité de la Société.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants.

- 10.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.
- 10.2. Dans la mesure où la loi le permet, la Société indemnisera tout gérant et ses héritiers, le cas échant, exécuteur testamentaire et administrateur, de tous dommages, dépenses, compensations et coûts incombant raisonnablement à une telle personne à propos de toute action, poursuite ou procédure, à laquelle une telle personne pourrait être partie en raison de son état, actuel ou passé, de gérant de la Société ou, sur requête de la Société, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle une telle personne ne peut recevoir d'indemnisation, sauf pour les matières pour lesquelles une telle personne serait jugée responsable de faute grave ou négligence par suite d'une telle action, poursuite ou procédure; dans le cas d'une transaction, l'indemnisation devrait être accordée uniquement à propos des matières couvertes par cette transaction, et seulement pour autant que la Société ait été avisée par ses conseils juridiques que la personne devant être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif de tout autre droit bénéficiant au gérant.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale.



- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1.L'exercice social de la Société commence le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes du/des gérants et associés envers la Société
 - 13.3. Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises externe que le Conseil devra nommer conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.
- 14.2. Le réviseur d'entreprises exercera toutes ces fonctions telles que prévues par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires et est soumise à l'approbation préalable des actionnaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.
- 15.4.Quatre-vingt dix-huit pour cent (98%) des profits nets distribuables de la Société, après déduction faite de l'allocation à la réserve légale dans les cas où cette allocation est requise par la Loi, doivent être distribué en tant que dividendes sur parts sociales. Tout profit net qui, à la fin d'un exercice social, n'a pas été déclaré (et n'a pas été distribué) en tant que dividende payable, doit être reporté et continuer à accroître pour le seul bénéfice des porteurs de parts sociales de la Société et sera distribué en tant que dividende à un autre moment ou lors de la liquidation de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1.La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2.Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société.

17.1.Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (L'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contractée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de



ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 18. Autres dispositions générales.

- 18.1.Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 18.3.Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur la Titrisation et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Park Square Capital Partners II Supplemental Fund, LP représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- (i) Mme Carole Pace-Bonello, gérante, née le 28 juillet 1961 à Barnet (GB), résidant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) M. François Bourgon, administrateur de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, demeurant au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- (iii) M. Godfrey Abel, administrateur de société, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, demeurant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/4212. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149803/573.

(100172194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.



Best Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145141/9.

(100166622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Best Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145142/9.

(100166623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cassiopea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.597.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Cassiopea S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 550 du 19 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 79.597.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire et en annexe au présente acte.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation de la situation comptable au 15 juin 2010;
- 2. Transfert du siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg à l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;
 - 3. Fixation du siège social en ITALIE, Milan Piazza della Repubblica n.3;
 - 4. Modification de la dénomination en «CASSIOPEA S.P.A.»;
 - 5. Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge;
 - 6. Nomination des administrateurs et nomination du collège des commissaires;
- 7. Pouvoirs à conférer à Monsieur Mauro Ajani pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant;
 - 8. Adoption des statuts selon la législation italienne.
- IV.- Que le capital social de la Société s'élevant à EUR 300.000,- est entièrement libéré et détenu par les actionnaires apparaissant sur la liste de présence.



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée approuve la situation comptable au 15 juin 2010.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société en Italie, sans modification de la personnalité juridique et sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'échanger les 3.000 actions existantes de EUR 100,- chacune contre 300,00 actions de EUR 1,-chacune et de les allouer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

Le capital est désormais fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) divisé en 300.000 (trois cent mille) actions de EUR 1,- (un euro) chacune.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à Milan, Piazza della Repubblica n. 3. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en «CASSIOPEA S.P.A.» et de modifier l'article premier des statuts en conséquence.

Sixième résolution:

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donne décharge.

Septième résolution:

L'Assemblée décide de nommer, conformément à la loi italienne, administrateur unique pour une durée de trois ans:

AJANI MAURO, né à Milan le 13/2/1955 et résident à Milan, Via Vincenzo Monti, 5/A, c.f.JNA MSV 55B13 F205Z

L'assemblée décide de nommer comme membres du collège des commissaires (Collegio Sindacale) pour une durée de trois ans:

Presidente Collegio Sindacale

CHIODA MARIA CRISTINA

née à Pavia le 28/12/1967

domiciliée à Lodi, Corso Roma, 26

C.F.: CHDMCR67T68G388Y

Revisore contabile nominato in G.U. n. 87 del 02/11/99

Numero di iscrizione 91438

Sindaco Effettivo

PASERO MARCO ANGELO

né à Siracusa le 2/4/1966

Domicilié à Milan, P.zza Buonarroti n. 35

C.F.: PSR MCN 66D02 1754B

Revisore contabile nominato in G.U. del 30.7.2002

Numero di iscrizione n. 126576



Sindaco Effettivo

GIAMPIERO GUARNERIO,

né à Sanremo le 18/07/1963

domicilié professionnellement via Turati n° 29 - Milano

c.f GRN GPR 63L18 II38U

Revisore contabile g.u. n° 31bis del 21/4/1995;

Sindaco Supplente

VETRANO ANNA

née à Cicciano il 26 luglio 1967

domiciliée à Milano,

CF VTR NNA 67L66 C675Y,

Ruolo Revisori - G. U. n. 58 IV série Speciale del 1 agosto 2006

Numero di iscrizione 141312

Sindaco Supplente

ANTONELLA BISESTILE

née à Taranto il 25/12/1970,

domiciliée à Milan, via Turati 29

c.f BSS NNL 70T65 L049F.

Registro dei Revisori Contabili nella GU, supplemento nr. 84 IV série spéciale del 22/10/2002.

Les déclarations d'acceptation du mandat sont annexées au présent acte.

L'assemblée décide de fixer la rémunération annuelle du collège des commissaires en conformité avec les tarifs professionnels en vigueur.

Les mandats de l'administrateur unique et du collège des commissaires viendront à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2012.

Huitième résolution:

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation Italienne.

Une autre assemblée des associés se tiendra au nouveau siège social devant notaire pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne en conformité avec la loi Italienne.

Une copie des statuts en langue Italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Neuvième résolution:

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Mauro Ajani pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Condition résolutoire

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre administration ou institution.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, R. UHL, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. Relation: LAC/2010/28055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010145823/144.

(100167802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Le Bilan au 31.07.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric BONNEFOND Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010145145/11.

(100166832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

LX Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 156.453.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2010;
- 2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2010;

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les quelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LX PARTICIPATIONS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".



La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) divisé en trois cent quarante (340) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence.

Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.



Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, cent soixante-dix actions	170
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, cent soixante-dix actions	170
Total: trois cent quarante actions	340

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-quatre mille euros (34.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents (1.200,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc VAN HOEK;
- b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;
- c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613, ayant comme représentant permanent Madame Angela KRETZ.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- LUXFIDUCIA, S.àr.I., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.
 - 5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
 - DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. LAC/2010/48796. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147908/151.

(100170178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Le Bilan au 31.07.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric BONNEFOND Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010145146/11.

(100166833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Le Bilan au 31.07.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric BONNEFOND Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010145147/11.

(100166834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Association for Marketing and Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 99.963.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

ASSOCIATION FOR MARKETING AND SALES S.A., susvisée, au siège social à L-9957 Drinklange, Maison 17.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de renouveler les mandats, venus à échéance, des administrateurs suivants:
- Monsieur Bart Laurent NIVELLES, demeurant à B-3870 Heers, 20, Raes Van Heerslaan,
- Monsieur Jean-Claude NIVELLES, demeurant à B-3800 St-Truiden, 14, Jan van Xantenlaan,
- Monsieur Geert NIVELLES, demeurant à B-3380 Tienen, 36, Putstraat.

Le mandat de l'administrateur, Monsieur Victor Georges NIVELLES, est arrivé à échéance et n'est pas renouvelé.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés, viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015 (et statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2014).

Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Bart Laurent NIVELLES, susvisé, arrivé également à échéance, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015 (et statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2014).

Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Victor Georges NIVELLES, est arrivé à échéance et n'est pas renouvelé.



2) Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Patrick PIERARDS est arrivé à échéance et n'est pas renouvelé. L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en en 2015 (et statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2014).

Drinklange, le 26.10.2010.

Référence de publication: 2010146452/32.

(100168461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Benelux Partners Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.695.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145150/9.

(100166457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Beopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.748.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145151/10.

(100166949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Berber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 75.066.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Odinaire du 22 octobre 2010

Monsieur Lennart Stenke a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société. Monsieur Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L- 1720 Luxembourg, a été élu aux postes d'administrateur et administrateur-délégué de la société. Ses mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010145152/14.

(100167068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

JSJ Placements Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 61.078.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 5. Juni 2009

Punkt 4

Die Aktionäre beschließen folgende Verwaltungsratmitglieder von ihrem Mandat abzuberufen:

- Frau Hilde SCHMEYER, wohnhaft in D-55743 Idar-Oberstein, 24, Heidstrasse
- Herrn Pierre CLOOS, wohnhaft in L-6758 Grevenmacher, 4, Rue Victor Prost

Punkt 5

Die Versammlung beschließt die Ernennung folgender Personen in den Verwaltungsrat:

- Herrn Marco JUNGBLUT, wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht



- Herrn Hans-Jürgen JUNGBLUT, wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Für Gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2010145599/21.

(100166129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Betona Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.368.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145154/9.

(100167126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Blisworth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 108.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145161/9.

(100166848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Bone & Joint Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.928.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145163/10.

(100166936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Etcetera International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.838.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 13 octobre 2010, LAC/2010/44903 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 octobre 2010, acte n°438, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société Etcetera International S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au au 412 Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145260/16.

(100167137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



Borderline Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.389.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145164/9.

(100166458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Brasserie Georges VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 5, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 30.012.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010145166/12.

(100167083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

BTW Services, Société Anonyme, (anc. Central Estate Investment S.A.).

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.836.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 03 novembre 2010.

Monsieur Tordeurs Thierry

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010145168/13.

(100167147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 384.975,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

Extrait des résolutions des associés prises par écrit le 28 octobre 2010

Les associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

Les associés de la Société ont décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et
- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REF IV Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010145458/20.

(100166696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



C.P.O. International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010145170/14.

(100167023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

C.P.S.L. (Concrete Project Services Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.964.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010145172/12.

(100167046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cleaning Paper Products, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145175/9.

(100166705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Close World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.011.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 juillet 2010

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010

comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010145198/19.

(100167144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 126.038.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010

Merci de bien vouloir modifier l'adresse de l'associé:

Ancienne Adresse: 5 Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach Luxembourg

Modification: 9 Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach Luxembourg

Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145295/16.

(100166984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Boutique Ceka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.356.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Madame Karin SABUS, vendeuse, née le 7 août 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 7, rue des Champs.
- 2) Monsieur Cédric HANSEN, commercant, né le 9 janvier 1987 à Eschsur-Alzette, demeurant à L-4442 Soleuvre, 31, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de BOUTIQUE CEKA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vêtements avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

- **Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.- euros) représenté par trois cent cinquante actions (350) d'une valeur nominale de cents euros (100.- euros) chacune.
- **Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.



Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.
 - Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.
- **Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.
- Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mille onze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les préserts statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Karin SABUS, prédite,	1 action
2) Monsieur Cédric HANSEN, prédit,	349 actions
Total: trois cent cinquante	(350) actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille dix La première assemblée générale se tiendra en deux mille onze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.-euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
- Monsieur Cédric HANSEN, prédit.
- Madame Karin SABUS, prédite.
- Madame Liliane RAACH, sans état, demeurant à L-4442 Soleuvre, 31, rue de l'Eglise.
- 3. Est nommée administrateur délégué et président du conseil d'administration pour une durée de six ans:
- Madame Karin SABUS, prédite.
- 4. La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et de l'administrateur Cédric HANSEN.
 - 5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Romain HANSEN, demeurant à L-4442 Soleuvre, 31, rue de l'Eglise.

- 6. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en l'an 2016.
 - 7. Le siège social est fixé à L-4320 Esch-sur-Alzette, 15, rue du X Septembre.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Sabus, Hansen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13121. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145165/117.

(100166780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145176/9.

(100166857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Conceptive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7272 Mamer, 12B, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010145179/14.

(100166447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck